

déville (infos)

février 2020 - n°258



Petite enfance

Offrir un accueil de qualité aux tout-petits

Elections

S'inscrire sur les listes électorales

Association

Stage de self-défense féminine

Seniors

Le spectacle de printemps

Logements

Découvrir la location-accession

Comment ça marche ?

Le recensement



Des vacances au top avec l'accueil de loisirs !



Traditionnel repas de Noël pour les amis rouennais des petits frères des pauvres dans la Vallée du Cailly.



Spectacle de Noël avec les élèves de l'école municipale de musique, de danse et de théâtre.



Spectacle de Noël offert par l'ALD aux enfants des écoles élémentaires.



Les jeunes judokas sur le tatami pour le tournoi de Noël du judo club.



Réunion publique avec la Métropole et les riverains concernés par l'expérimentation de la collecte des déchets végétaux en bacs.



Mise à l'honneur des retraités et des agents médaillés lors de la cérémonie des vœux au personnel municipal.



Les membres de la cible dévilleoise se sont retrouvés pour partager la traditionnelle galette des rois.



Moment convivial lors de la galette des rois organisée par l'ALD Pétanque.



Les anciens combattants de l'ACPG-CATM réunis pour l'assemblée générale de l'association.



Après l'assemblée générale de l'association, l'USEP a convié les enfants à déguster une part de galette !



Retrouvez plus de photos sur le site Internet de la Ville deville-les-rouen.fr

SOMMAIRE

s'informer 4-5

Info du mois
Bien vivre en résidence autonomie
En route pour les vacances
Etes-vous inscrit sur les listes électorales ?
Stage exceptionnel de self-défense féminine
Les aînés fêtent le printemps
Devenir propriétaire avec la location-accession

comprendre 6-7

Offrir un accueil de qualité aux tout-petits

découvrir 8

Préparer la rentrée scolaire 2020

habiter 9

services municipaux
rencontrez vos élus
permanences et consultations
« comment ça marche ? »

sortir / noter 10-11

Les rendez-vous de février
Les infos à connaître

AU FIL DE LA VIE décembre 2019

VŒUX DE BONHEUR

Soizic WATRIN et Denis HERNANDEZ

CONDOLÉANCES

Françoise GROULT veuve LIOT /
Yvette LEROUX veuve ANEST /
Lucette CAGNET veuve LELIEVRE /
Maurice DESMOULINS /
André DIEBOLD / Roger AUVRAY /
Jean-Claude VERMOND /
Nicole LEFEBVRE veuve LEROY



LE MOT DU MAIRE

**Tout ne se joue pas avant 6 ans.....
mais quand même !**

« Tout se joue avant 6 ans » !

Ce titre d'un livre de 1970, d'un psychologue américain, a donné lieu à bien des interprétations.

Heureusement, notre existence est un processus en perpétuelle évolution, et rien n'est jamais figé.

Mais il a eu au moins le mérite de montrer l'importance de la période de la toute petite enfance. Les acquisitions fondamentales de la marche, du langage, de la propreté, la conscience de soi et la socialisation, sont des étapes du développement qui sont importantes pour l'enfant.

C'est pourquoi, nous voulons offrir les meilleures chances aux tout-petits pour tous ces apprentissages.

Vous découvrirez, dans ce Déville infos, toutes les possibilités qui sont offertes aux familles pour cela sur notre commune : il n'y a pas de modèle unique en la matière, mais tous doivent être de la meilleure qualité.

Très chaleureusement.

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen



Suivez toute l'actualité de la commune
sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur
www.facebook.com/deville.les.rouen.official

déville (infos) - journal mensuel d'informations municipales

Directeur de la Publication **Dominique Gambier** - Rédacteur en Chef et mise en page **Elodie Lefevre L'Affeter** - Crédit photos **Mairie de Déville lès Rouen** - Prises de vues **Sophie Hébert** - ont collaboré à ce numéro **Jennifer Brument, Laurence Cadiou** - Impression **Planète Graphique, Saint Martin du Vivier** - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement, l'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert® - Tirage **7 000 exemplaires** - Reproduction libre avec mention de l'origine **ISSN 1284-5310** - Distribution **La Poste / Médiapost** - *Le journal déville (infos) est diffusé dans tous les foyers dévillois. Si vous ne l'avez pas reçu, signalez cette anomalie au Cabinet du Maire (02 35 76 88 18).*

INFO DU MOIS

4 c'est le nombre de rendez-vous que propose la médiathèque Anne Frank aux enfants ce mois-ci.



Chaque mois, la médiathèque convie les enfants de 4 ans et plus, pour des « rencontres autour des contes » ! Plusieurs rendez-vous sont ainsi proposés en alternance. Ce mois-ci, les plus jeunes retrouveront le « **yoga conte** » samedi 1^{er} à 11h. Pour les « **mille et un contes** » mercredi 5 à 11h, le médiéval fantastique est à l'honneur avec un théâtre d'objets. Le mercredi 26 à 11h, le temps du rêve est évoqué à travers des livres apaisants lors de la rencontre « **rat-comptines** ».

Sans oublier, la « **marmothèque** » qui revient un samedi par mois, pour les bébés et enfants jusqu'à 3 ans. Le samedi 15 février, venez découvrir des « livres amusants, bric à brac » lors de la marmothèque à 10h15 et à 11h.

EN SAVOIR + Médiathèque Anne Frank - www.mediathèque-anne-frank.fr - 02 32 82 52 22

SENIORS

Bien vivre en résidence autonomie

La résidence autonomie « les Hortensias » offre aux **personnes âgées valides et autonomes à partir de 60 ans** un lieu de résidence adapté.

Une gardienne y est logée et assure l'entretien et la surveillance de l'établissement. Un **service de téléassistance**, propre à la résidence, est également proposé. En plus de ce cadre de vie sécurisé, les résidents, qui restent indépendants, peuvent se retrouver dans une **salle commune où des activités et des temps d'échanges** sont organisés par l'équipe d'animation, 2 à 3 fois par semaine.

Dans le cadre de l'accompagnement individuel des résidents, le CCAS va, d'ici l'été, mettre en place une **permanence au sein de la résidence**. L'objectif est d'apporter une aide administrative (constitution de dossiers d'aides, échanges avec les divers organismes et conseils...) aux résidents qui peuvent avoir des difficultés à se déplacer jusqu'à l'Hôtel de Ville.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - CCAS - 02 32 82 34 80

JEUNESSE

En route pour les vacances

Lundi 17 février, les enfants inscrits à l'accueil de loisirs s'y retrouveront pour les **deux semaines de vacances**.

De nombreuses activités leur seront proposées pour qu'ils découvrent le monde et différentes cultures, en lien avec le thème annuel de la structure « **et si on allait ailleurs** ». Les enfants seront ainsi invités à laisser vagabonder leur imagination.

Pour garantir un accueil de qualité, les inscriptions s'effectuent impérativement à la semaine (avec ou sans mercredi) : les inscriptions pour la session d'avril débiteront le 17 février !

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - service jeunesse, écoles et sports - 02 32 82 34 80 - jeunessesportecole@mairie-deville-les-rouen.fr



ELECTIONS MUNICIPALES

Etes-vous inscrit sur les listes électorales ?

Les élections municipales se dérouleront le **dimanche 15 et, en cas de second tour, le dimanche 22 mars**.

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h. Il s'agit d'un scrutin à un ou deux tours, en fonction du nombre de listes candidates. Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de la commune et de justifier de son identité. La présentation de la carte électorale est conseillée. Pour savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales, vous pouvez

consulter le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Les demandes d'inscription sont enregistrées en Mairie, jusqu'au vendredi 7 février 2020. Les personnes qui ne peuvent pas se présenter elles-mêmes, ont la possibilité d'adresser leur demande par correspondance, à l'aide du formulaire, disponible en mairie ou sur www.service-public.fr. Leur demande peut également être déposée par un tiers dûment mandaté.

Si vous êtes absent, vous pouvez **donner procuration** à un tiers inscrit sur les listes électorales de la commune pour voter à votre place. Pour établir la procuration, il est conseillé de se présenter le plus tôt possible dans un commissariat de police, une gendarmerie, au tribunal dont dépend votre domicile ou votre lieu de travail.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - 02 32 82 34 80

Le karaté club organise un stage exceptionnel de self-défense féminine

Pour la 3^e année, le karaté club de Déville propose un **cours de self-défense féminine** ouvert à toutes les femmes, à partir de 15 ans. Chaque jeudi, de 19h à 20h30, une dizaine de femmes se retrouve au dojo du 308 route de Dieppe. Elles y apprennent des **gestes simples et efficaces**, ce qui leur permet de **prendre confiance en elles**.

Les techniques enseignées sont à la portée de toutes : il n'est pas nécessaire d'avoir pratiqué un art martial ou un sport de combat. Aucune condition physique particulière n'est requise.

Chaque trimestre, des **stages de mise en condition** sont organisés avec les entraîneurs du club.

En mars prochain, le club propose un **stage de trois heures**, avec la présence exceptionnelle des **entraîneurs de l'association Ladies System Defense Paris** (lsdparis.com). Accessible aux femmes sans passé sportif à **partir de 14 ans**, ce stage se déroulera le **samedi 21 mars**. Les participantes ont rendez-vous **de 14h à 17h**, au Karaté Club Dévillois.



Inscription obligatoire avant le 15 mars au 06 38 90 96 54.

EN SAVOIR +
karatedevillois@gmail.com

LOGEMENTS

Devenir propriétaire avec la location-accession

Acheter un bien immobilier grâce à la location-accession peut représenter une réelle **opportunité de devenir propriétaire**. En effet, la location-accession est un contrat qui permet à un locataire d'**acheter un logement après l'avoir loué** pendant une période définie à l'avance et moyennant un prix préalablement fixé.

Ce type de contrat est proposé par des opérateurs publics ou privés agréés par l'Etat (organismes HLM, promoteur immobilier...). L'objectif est de financer la construction ou l'acquisition de logements neufs à travers le prêt social location-accession (PSLA), prêt consenti à ces organismes. Les **logements concernés par le PSLA** doivent ensuite être occupés à titre de **résidence principale** et les occupants sont soumis à des **conditions de revenus maximums** fixées par décret.

Le contrat de location-accession comprend deux phases. La première avec la location du bien immobilier. Au cours de la période de jouissance du bien, le locataire s'acquitte d'un loyer, mais il va aussi payer à chaque redevance une petite partie du prix servant d'apport en cas d'achat du bien. La seconde phase est déclenchée par le locataire s'il soulève l'option d'achat et devient propriétaire du bien.

Ce contrat est intéressant pour les primo-accédants qui souhaitent **investir avec un petit budget**.

A Déville, plusieurs projets immobiliers proposent des biens en location-accession. C'est le cas du programme « Urba Verde » situé impasse Barbet par Immobilière Basse Seine. D'autres biens seront proposés dans les projets de la ZAC des Rives de la Clairette et de la Maison Normande.

SENIORS



Les aînés fêtent le printemps !

Comme tous les ans, la commune offre un spectacle à tous les habitants de plus de 60 ans.

Cette année, nos anciens ont rendez-vous le **mardi 17 mars à 15h**, au centre culturel Voltaire.

Un goûter est offert à l'issue du spectacle.

Pour assister au spectacle, **l'inscription est obligatoire**. Les inscriptions se déroulent le **mardi 3 mars 2020 de 9h à 12h et de 14h à 16h**, à la maison de l'animation, située 3 rue Jules Ferry.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - CCAS - 02 32 82 34 80

Offrir un accueil de qualité aux tout-petits

Créée en 2004 par la ville, la maison de la petite enfance abrite deux types d'activités : la structure collective et le relais assistants maternels. Elle est le lieu de référence permettant aux familles d'accéder à une information concernant les différents modes d'accueil des enfants : accueil collectif ou individuel du tout-petit, de manière régulière ou occasionnelle... La maison de la petite enfance guide les parents dans le choix du mode d'accueil de leur enfant.



La maison de la petite enfance : la structure collective

La structure collective municipale assure l'accueil pour les enfants à partir de l'âge de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans. Très

prise des familles, elle dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir 40 enfants :

30 en accueil régulier et 10 en accueil occasionnel.

Le temps d'accueil varie en fonction des besoins des parents. Un contrat, établi entre la famille et la structure d'accueil, fixe les jours et horaires de garde pour les accueils « réguliers », entre 7h30 et 18h30.

Pour l'accueil « occasionnel », les enfants fréquentent la structure collective quelques jours dans l'année. La réservation est effectuée sur une durée de quinze jours au maximum, selon les disponibilités restantes. Le nombre de places peut donc varier d'un jour à l'autre. L'amplitude horaire est différente de l'accueil « régulier » : de 8h30 à 17h30 en journée continue ou en demi-journée.

Pour chaque accueil d'un nouvel enfant, une **adaptation** est établie au début afin que l'enfant puisse appréhender ce tout nouvel environnement à son rythme. Le projet éducatif de la structure met un point d'honneur à **proposer un cadre bienveillant et respectueux**, tenant compte des besoins et des spécificités de chacun. L'**épanouissement de l'enfant** est au cœur de ce projet éducatif pour maintenir son équilibre affectif et le sentiment de sécurité, favoriser le développement psychomoteur, l'acquisition de l'autonomie, la socialisation et l'estime de soi.

De la préinscription à la fin de l'accueil de l'enfant, les familles tiennent une place primordiale au sein de la structure. Les professionnelles de la structure veillent à garder une **communication assidue et bienveillante avec les familles**. Celles-ci sont conviées en début d'année scolaire à un « **café des parents** » durant lequel la directrice et l'équipe présentent le fonctionnement globale de la structure et répond aux différentes questions. Tout au long de l'année, des réunions thématiques sur des sujets du quotidien autour de l'enfant, peuvent être proposées dans un objectif de prévention et d'information.



La maison de la petite enfance : le relais assistants maternels (RAM)

Ouvert en 1998, le RAM de Déville fut **l'un des premiers à voir le jour sur le département**. Depuis, le relais a été intégré à la maison de la petite enfance. Le RAM est un **lieu d'information pour les familles**, les accompagnant dans leur recherche d'un mode de garde, en les renseignant sur les démarches administratives. C'est aussi un **lieu d'information et de ressources professionnelles pour les assistant(e)s maternel(le)s** ; un des objectifs premier étant de leur proposer un véritable soutien et un accompagnement à leur professionnalisation.

Avec les matinées collectives proposées aux assistant(e)s maternel(le)s et aux enfants, le relais est un **lieu d'éveil et de socialisation**. Chaque mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 11h, diverses activités sont proposées pour rompre l'isolement des assistant(e)s maternel(le)s. Entre échanges professionnels et activités (musique, livres, activités manuelles, jeux, psychomotricité, yoga, transvasement, sorties...), ces temps collectifs sont riches en partage.



➔ ASSISTANT MATERNEL : UN MODE DE GARDE QUI A TOUT POUR PLAIRE

> Ce n'est pas toujours le premier choix des parents, pourtant, l'accueil de l'enfant chez un(e) assistant(e) maternel(le) est une excellente alternative à la crèche. Ce mode de garde permet aux enfants d'évoluer dans un environnement familial. Pour les parents, c'est le moyen de choisir librement la personne qui s'occupe de leur enfant et qui peut s'adapter à leurs contraintes professionnelles.

> A ce jour, 80 assistant(e)s maternel(le)s sont en activité à Déville. Depuis 2010, les assistants maternels agréés ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés « Maisons d'assistants maternels » (MAM). 4 assistant(e)s maternel(le)s au maximum peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants chacun(e). Les parents sont employeurs d'un seul assistant maternel avec lequel ils remplissent et signent un contrat de travail. A ce jour, 8 assistant(e)s maternel(le)s exercent au sein des MAM implantées sur la commune.

COMMENT OBTENIR UNE PLACE EN CRÈCHE ? QUELS SONT LES TARIFS ?

Une préinscription doit être faite auprès du « Guichet d'Accueil Petite Enfance » afin d'obtenir une place au sein de la structure collective. Après inscription, les familles sont enregistrées sur une liste d'attente. Leur dossier est étudié lors des commissions d'attribution des places, en mai et en octobre de chaque année. Les tarifs sont fixés en fonction des revenus des parents et réactualisés tous les ans en janvier selon le barème de la Caisse d'Allocations Familiales.

DES TEMPS D'ACCUEIL POUR RENSEIGNER ET GUIDER LES FAMILLES

Le personnel de la maison de la petite enfance reçoit les parents, **sur rendez-vous, le lundi de 10h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 16h30 ainsi que le mercredi de 14h à 16h30**, sans rendez-vous. Des **permanences téléphoniques** permettent également de joindre la maison de la petite enfance au 02 32 82 35 76, **les lundis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h30**. Ces permanences d'accueil physique ou téléphonique permettent de **répondre aux interrogations des familles, d'analyser leurs besoins**, pour leur proposer une solution adaptée à leurs modes de vie : amplitude horaire, souhaits du mode d'accueil (collectif ou individuel) mais aussi envies éducatives pour leurs enfants.

▷ L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES PLUS GRANDS

Pour les enfants scolarisés, la commune organise l'accueil de loisirs pour les familles ayant besoin de faire garder leur enfant **le mercredi et pendant les vacances scolaires**. Temps de découverte, de joie et d'activités ludiques, manuelles ou sportives : avec les accueils de loisirs, les enfants **apprennent la vie en collectivité** tout en se divertissant entre copains.

Un « **projet passerelle** » a été mis en place entre l'accueil de loisirs et la maison de la petite enfance. Cette passerelle permet **d'accompagner en douceur**, les enfants de la crèche qui s'apprentent à faire leur rentrée à l'école maternelle en septembre. Accompagné de ses référentes de crèche, un groupe de petits de la maison de la petite enfance visite les locaux et partage les activités le temps d'une matinée ou d'un après-midi pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été.

↻ EN RÉSUMÉ

Avec la maison de la petite enfance, la ville offre un lieu de référence où les familles peuvent trouver les réponses sur les différents **modes de garde**. C'est aussi un lieu où l'**éveil** et la **socialisation** des jeunes enfants sont favorisés. Cette volonté d'accompagner l'**épanouissement** et l'apprentissage de la **vie en collectivité** des plus jeunes est, par ailleurs, mise en oeuvre dans toutes les structures municipales accueillant les enfants.

Préparer la rentrée scolaire 2020

Le mois de février marque le lancement des préinscriptions scolaires pour l'année 2020-2021. L'instruction est obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans. Pour que votre enfant puisse entrer à l'école en septembre 2020, il est important de compléter un dossier de préinscription à retourner en Mairie entre le lundi 3 février et le vendredi 13 mars 2020.

Qui ?

Les préinscriptions scolaires concernent exclusivement les enfants qui vont être scolarisés pour la **première fois en école maternelle** (toute petite ou petite section), les enfants qui **emménagent sur la commune** et ceux qui étaient précédemment **scolarisés dans un établissement privé**.

Pour les enfants actuellement en grande section dans une école maternelle publique de la commune, un dossier « **d'inscription automatique CP** » leur a été transmis par l'intermédiaire de l'école, au cours de la 2^e quinzaine de janvier.

L'école d'affectation correspond soit à la domiciliation, soit à la scolarisation de la fratrie.

La décision de l'inscription peut donner lieu à contestation et susceptible d'un recours jusqu'à la date de clôture des inscriptions scolaires, soit le vendredi 13 mars.

Où ? Quand ?

Le pôle inscriptions du service de la jeunesse, des écoles et des sports, à l'Hôtel de Ville, enregistre les dossiers du **lundi 3 février au vendredi 13 mars 2020**, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi).

Comment ?

Le dossier de préinscription doit être **retiré en Mairie** ou **téléchargé sur www.deville-les-rouen.fr** (vos services/grandir à Déville/vie scolaire/préinscriptions scolaires).

Plusieurs justificatifs doivent être fournis : livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, carte d'identité du(des) parent(s) qui sollicite(nt) la demande d'inscription scolaire, attestation de domicile, jugement de divorce ou documents du tribunal en fonction de la situation familiale.

En cas d'hébergement : attestation sur l'honneur et justificatif de domicile de l'hébergeant.

En cas de scolarisation précédente et d'emménagement sur la commune : copie du certificat de radiation.

Tout dossier doit être complet, les dossiers transmis hors délais seront traités en fonction des places disponibles.

Les affectations définitives dans les écoles sont établies selon un planning fixé par chacune des écoles à compter du **lundi 4 mai 2020**.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville Service de la jeunesse, des écoles et des sports - Pôle Inscriptions - 02 32 82 34 80



Demander une dérogation

> Toute demande de dérogation pour changer l'école d'affectation doit faire l'objet d'un courrier pendant la période de préinscription, en précisant le motif de la demande et accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Demande de dérogation concernant les raisons professionnelles : attestation de l'employeur mentionnant les horaires de travail.

Demande de dérogation concernant le motif de l'assistant(e) maternel(le) : copie du contrat de travail.

Les dossiers sont étudiés lors d'une réunion spécifique en tenant compte des motifs indiqués et des places disponibles dans les écoles de la Ville.

> Pour l'inscription des enfants non Dévillois dans les écoles de la Ville, la demande doit être formulée auprès de la mairie de leur commune de résidence. C'est elle qui assurera la gestion du dossier et notifiera la décision.

Hôtel de Ville

1 place François Mitterrand
BP 73 - 76250 Déville lès Rouen
☎ 02 32 82 34 80 / 📠 02 35 76 35 21
www.deville-les-rouen.fr
www.facebook.com/deville.les.rouen.officiel

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Accueil du public jusqu'à 17h30

Permanence d'accueil pour les actes d'état-civil le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Service urbanisme et réglementation
accueil du lundi au vendredi : 8h30-12h30, sans rendez-vous et l'après-midi sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale

accueil du public du lundi au vendredi:
8h30-12h, sans rendez-vous et l'après-midi sur rendez-vous (accueil fermé le mercredi matin)

Police Municipale

sur rendez-vous au 02 32 82 35 78

Cuisine Centrale

avenue de la Clairette - ☎ 02 35 75 37 40

Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre

16 rue des écoles - ☎ 02 32 82 41 10

Maison de la Petite Enfance

2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 35 76

Médiathèque Anne Frank

2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 52 22
www.mediatheque-anne-frank.fr

Piscine municipale

291 route de Dieppe - ☎ 02 32 82 50 17

RENCONTREZ VOS ÉLUS

Le Maire et les adjoints se tiennent à votre disposition et vous reçoivent sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville.

Se renseigner au Cabinet du Maire : **02 35 76 88 18 // elus@mairie-deville-les-rouen.fr**

Dominique Gambier Maire • *reçoit sans rendez-vous le vendredi de 10h à 12h et sur rendez-vous*

Mirella Deloignon Maire adjointe chargée de la réussite éducative et de la vie culturelle /

Jacques Maruitta Maire adjoint chargé des affaires financières et des services publics extérieurs /

Edith Hourdin Maire adjointe chargée des seniors, des personnes âgées et des anciens combattants • *reçoit sans rendez-vous le mardi de 16h30 à 17h30 et sur rendez-vous le samedi* /

Robert Legras Maire adjoint chargé du numérique, du commerce et des accueils de loisirs /

Annie Boutin Maire adjointe chargée de la petite enfance /

Jérôme Vallant Maire adjoint chargé des bâtiments municipaux, des commissions de sécurité et d'accessibilité /

Annette Boutigny Maire adjointe chargée de la solidarité et de l'insertion /

Mohamed Jaha Maire adjoint chargé des affaires sportives • *reçoit sur rendez-vous le samedi* /

Xavier Dufour Maire adjoint chargé de la valorisation de l'environnement urbain

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

à l'Hôtel de Ville

Conseillers Départementaux Catherine Flavigny ou Bertrand Bellanger reçoivent, sur rendez-vous, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 10h à 12h (sauf juillet et août).
☎ 02 35 03 54 19 - bertrand.bellanger@seinemaritime.fr

Député - Damien Adam reçoit le 4^e samedi de chaque mois, de 10h à 12h, sur rendez-vous (sauf juillet et août).
Permanence parlementaire - 73 rue du Général Leclerc 76000 Rouen - ☎ 02 35 71 16 70

Permanence INHARI (habitat - aménagement - territoire) lundi 3 février de 9h30 à 11h30
☎ 0 800 021 021

Permanence juridique le 2^e samedi de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h, **sur rendez-vous**
☎ 02 32 82 34 80

ADMR (Association du service à domicile) Permanence **le mardi** de 13h30 à 16h
☎ 02 32 93 90 90

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles) Permanence **les trois derniers vendredis du mois** de 9h à 12h
☎ 02 32 76 79 76

à la maison de l'animation - 3 rue Jules Ferry

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise
Accueil **sans rendez-vous les mercredis et jeudis** de 9h à 12h.
☎ 02 32 82 50 10

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le recensement de la population se poursuit **jusqu'au 22 février**. Les deux agents recenseurs, Marie-Brigitte PIQUOT et Marc VANMERRIS peuvent aider les habitants qui le souhaitent à remplir les **questionnaires papier**. Il est également possible de **répondre directement sur Internet**, via les identifiants remis par les agents.
Le site **www.le-recensement-et-moi.fr** regroupe toutes les informations sur la démarche.
Participer au recensement est rendu **obligatoire par la loi**, mais c'est avant tout un **devoir civique**. En effet, le recensement permet **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population**. C'est pourquoi, il est essentiel que chacun y participe !

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - 02 32 82 34 80

Les rendez-vous de février 2020

jusqu'au vendredi 7

**INSCRIPTIONS
LISTES ÉLECTORALES**
(voir page 4)

jusqu'au samedi 22

**RECENSEMENT DE
LA POPULATION**
(voir page 9)

lundi 3

> vendredi 13 mars

**PRÉINSCRIPTIONS
SCOLAIRES**
(voir page 8)

**horaires
d'ouverture,
Hôtel de Ville**

mercredi 5

1001 CONTES
**11h, médiathèque
Anne Frank**

vendredi 7

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**
Comité des Fêtes

**18h30, salle des
associations**
« les Rivières »

SOIREE JEUX
ALDéville des Jeux
**20h-23h, salle des
associations**

mardi 4 > samedi 22

**EXPOSITION « COLLECTIF D'ARTISTES
LOCAUX CHEVALET NOIR »**



Du 4 au 22 février, la médiathèque Anne Frank vous invite à découvrir une **exposition du collectif « Chevalet Noir »**.

Collectif d'artistes locaux, « Chevalet Noir », c'est aussi un lieu de diffusion artistique et d'exposition à destination de tous les créateurs, novices ou confirmés, exerçant dans un ou plusieurs domaines artistiques.

Ils sont photographes, illustrateurs, graphistes, architectes, peintres... Moyenne d'âge : 30 ans. Imagination à revendre, univers singuliers, désir de partage et convergences d'intérêts font le socle du collectif « Chevalet Noir ». Leurs objectifs convergent : sortir de l'isolement, nourrir leur créativité, miser sur l'interdisciplinarité, créer des liens durables avec le public.

Les samedis 8, 15 et 22 à 15h, des **ateliers d'initiation aux pratiques d'art éphémère** (Land Art, dessin au sol, Installation) avec la construction d'un projet commun sont animés par le collectif « Chevalet Noir ». L'occasion de s'initier à la pratique de la linogravure et de l'impression ! Le but est également de valoriser un art centré sur l'expression et le partage plutôt que sur la production tout en sensibilisant à l'environnement.

EN SAVOIR + Médiathèque Anne Frank - www.mediatheque-anne-frank.fr - 02 32 82 52 22

noter

RECENSEMENT MILITAIRE les jeunes nés entre décembre 2003 et février 2004 doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^e mois suivant, se munir du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. **Hôtel de Ville - service « population » - 02 32 82 34 80** **ACCUEIL DE LOISIRS, VACANCES DE PRINTEMPS** (du mardi 14 au vendredi 24 avril) **inscriptions du lundi 17 février au vendredi 27 mars** auprès

du pôle inscriptions de l'Hôtel de Ville au 02 32 82 34 80. Formulaire d'inscriptions sur www.deville-les-rouen.fr **INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES** enregistrées en Mairie, jusqu'au vendredi 7 février 16h30 **Hôtel de Ville - service « population » - 02 32 82 34 80** **JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ** L'organisation de la Journée défense et citoyenneté (JDC), c'est en ligne : MAJDC.FR



samedi 8

CLUB DE LECTURE
10h30, médiathèque
Anne Frank

PAPOTHEQUE
16h, salle des
associations
« les Rivières »

dimanche 9

SPECTACLE
« les musiques
d'opérettes » par
l'OSD et l'ensemble
vocal du Cailly
15h30, centre
culturel Voltaire

mardi 11

SPECTACLE
« la rage »
20h, centre
culturel Voltaire

mercredi 12

SPECTACLE
de l'école
municipale de
musique, de danse
et de théâtre
14h, EHPAD
« La Filandière »

samedi 15

MARMOTHEQUE
10h15 et 11h,
médiathèque Anne
Frank



dimanche 16

SPECTACLE
« Bottes de prince
et bigoudis »
15h, centre
culturel Voltaire

BASKETBALL
seniors masculins
Régional 3 /
Louviers

14h, gymnase
Guynemer

BASKETBALL
seniors féminines
Pré National /
Evreux-Nétreville
16h, gymnase
Guynemer

mardi 25

**INSCRIPTION
DÉJEUNER**
de l'Amicale
des Anciens
Travailleurs

14h30-16h, salle
des associations
« les Rivières »



mercredi 26

RAT-COMPTINES
11h, médiathèque
Anne Frank

samedi 29

SIESTE MUSICALE
15h, médiathèque
Anne Frank

vendredi 7

SCÈNE OUVERTE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE

Les élèves de l'école municipale de musique, de danse et de théâtre présente une nouvelle scène ouverte, le vendredi 7 février.

La **scène ouverte** est une **audition libre** où les élèves présentent leur travail individuel et de groupe effectué avec leur enseignant. Un moment de partage de leur apprentissage et une expérience importante qu'est le jeu en public.



Rendez-vous le **7 février à partir de 18h**, dans les locaux de la **maison des arts et de la musique**.

EN SAVOIR + École municipale de musique, de danse et de théâtre - 02 32 82 41 10

LES INFOS À CONNAÎTRE !

RECENSEMENT DE LA POPULATION

jusqu'au 22 février, 458 logements vont être recensés sur la commune. Marie-Brigitte Piquot et Marc Vanmeris sont les deux agents recenseurs.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS pour les immeubles, le **mercredi 26 février**. Pour les habitants en maison individuelle ou immeuble de moins de 10 logements, collectes en porte

à porte après inscription auprès de "Ma Métropole" 0 800 021 021 **ESPACE NUMÉRIQUE MOBILE** en partenariat avec le Département de Seine Maritime, permanences d'accès à Internet et apprentissage du numérique. Rendez-vous les jeudis 6 et 20 février, 5 et 19 mars, de 14h à 16h, salle des associations « les Rivières », rue Jules Ferry. **Espace Numérique Mobile - 07 71 60 39 18**



QUI ?

Enfants concernés :

- ✓ 1^{re} inscription en maternelle
- ✓ emménagement sur la commune
- ✓ scolarisation précédente dans un établissement privé

1

lun. 3 février > vend. 13 mars

Pôle Inscriptions - Hôtel de Ville

service de la jeunesse, des écoles et des sports

Du lundi au vendredi
8h30-12h30 / 13h30-17h
(16h30 le vendredi)

Dossier d'inscription
disponible sur

www.deville-les-rouen.fr



2

à partir du lundi 4 mai

Admissions définitives selon un calendrier
établi par chacune des écoles

Conception, réalisation : Cabinet/Communication, Mairie de Déville, janvier 2010



Suivez toute l'actualité de la commune
sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur
www.facebook.com/deville.les.rouen.official